



Mairie de Presles-en-Brie

-----  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de Seine-et-Marne

## **ALERTE : Attention au démarchage à domicile !**

**Le démarchage à domicile est une pratique courante, qui peut parfois prendre un caractère frauduleux et délictuel : escroquerie, faux agents, repérages en vue de commettre un cambriolage... Il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant.**

La commune de Presles-en-Brie invite ses habitants à la plus grande vigilance face aux divers démarchages par téléphone et à domicile. Elle rappelle qu'elle ne mandate pas des entreprises pour réaliser des diagnostics ou des travaux chez les particuliers.

Par ailleurs, il est conseillé de ne pas faire entrer les démarcheurs chez soi, ni de faire visiter son habitation au démarcheur.

Tout démarcheur accrédité doit être en mesure de présenter une lettre de mission et un badge professionnel.

